

Texte de l'intervention de Jean Céard à la Table ronde organisée à la Bibliothèque nationale de France sur Montaigne

Montaigne et ses lecteurs : l'édition de 1595

Depuis près d'un siècle, il est admis que tout éditeur des *Essais* doit considérer l'Exemplaire de Bordeaux comme le seul témoin authentique des dernières volontés de Montaigne et qu'à ce titre, celui-ci doit en constituer ce qu'on appelle le texte de base. De cette tradition l'éditeur des *Essais* publiés à l'Imprimerie Nationale est le diligent continuateur - un continuateur qui a fait faire de notables progrès à la juste appréciation du fameux Exemplaire.

Certes, lorsqu'on a la chance, exceptionnelle, de disposer d'un tel document, il ne saurait être négligé. Faut-il pour autant jeter le discrédit sur l'édition, datée de 1595 et achevée d'imprimer à la fin de 1594, que Marie de Gournay procura après la mort de Montaigne ? Tel est l'objet de notre débat.

Cette édition n'est-elle que le « prestigieux apocryphe » (t. I, p. 14) qu'André Tournon stigmatise de cette si rude formule ? S'il reconnaît la ferveur (t.I, p. 10) de Marie de Gournay, il la soupçonne de « falsification » (ce mot est de lui), même s'il se garde de lui adresser à elle seule ce terrible reproche et le partage entre ceux qu'il appelle « les éditeurs » (t. I, p. 14).

Assurément l'édition de 1595 n'est pas exempte de fautes manifestes, et je ne m'essaierai pas à soutenir le paradoxe qu'elle est irréprochable. Néanmoins elle comporte des indices d'un travail auquel il est tentant de penser que Montaigne n'a pas été étranger. Aussi devrai-je m'efforcer de préciser le statut du texte qu'elle propose par rapport à celui de l'EB. Il sera alors loisible d'en tirer quelques hypothèses à l'intention des futurs éditeurs des *Essais* et de leurs lecteurs.

Que l'édition de 1595 ne soit pas sans fautes, Marie de Gournay était la première à le reconnaître. Dans sa préface, elle note que cette édition n'est pas, dit-elle, « parfaite jusques à tel point que je désirais » et elle signale qu'« elle est au moins diligemment redressée par un Errata, sauf en quelques si légères fautes, qu'elles se restituent elles-mêmes ». Elle indique même que certaines coquilles ont été, par ses soins, corrigées à la plume, preuve, s'il en était besoin, de l'attention qu'elle a portée à son travail d'édition.

Fortunat Strowski, qui n'avait pas de mots assez durs pour dire tout le mal qu'il pensait de l'édition de 1595, et qui voulait que presque toutes

les leçons nouvelles apportées par elle fussent « des erreurs ou des falsifications » (Éd. municipale, t.I, p. 464), donnait en exemple (p. 462) cette phrase du chapitre III du livre I, à propos de l'obéissance due aux rois : « Donnons a l'ordre politique de les souffrir patiamment indignes, de celer leurs vices », etc. Tel est le texte de l'EB. L'éd. de 1595 imprime, note-t-il : « Donnons à l'ordre politique de les souffrir patiammant, indignes de celer leurs vices », etc., texte assurément inintelligible et aberrant. Oui, mais beaucoup d'exemplaires (presque tous, selon Sayce, BHR, XXXVI (1974), p. 128-129) portent une correction à la plume : « Donnons à l'ordre politique de les souffrir patiamment, indignes : de celer leurs vices », etc.

EB, f° 4a.

Donons a l'ordre politique de les souffrir patiammant indignes, de celer leurs vices, d'aider de notre recomandation leurs actions indifferantes pendant que leur autorite ha besoin de nostre appui.

1595, p. 7 (premier état).

Donnons à l'ordre politique de les souffrir patiamment, indignes de celer leurs vices : d'aider de nostre recommandation leurs actions indifferentes, pendant que leur auctorité a besoin de nostre appuy.

1595, p. 7 (exemplaires corrigés à la main).

Donnons à l'ordre politique de les souffrir patiamment, indignes : de celer leurs vices : d'aider de nostre recommandation leurs actions indifferentes, pendant que leur auctorité a besoin de nostre appuy.

Selon Richard Sayce, Marie de Gournay a dû « travailler sur les feuilles entières avant la reliure et probablement avant l'assemblage des cahiers », pour cette première série de corrections, dont elle-même signale les principales dans sa préface ; par exemple, elle a corrigé le tour « Et Alexandre, arrivé en l'Ocean indigné » en « Et Alexandre, arrivé en l'Ocean indique ». Erreur divertissante, à côté d'autres coquilles plus difficiles à déceler et qui ne lui ont pas échappé.

Au demeurant, Marie de Gournay ne se croira pas quitte après tout ce travail, et une deuxième série de corrections manuscrites est attestée par certains exemplaires étudiés par R. Sayce. Ainsi l'éd. suivante, celle de 1598, offrira un texte beaucoup plus correct, et les partisans de ces éditions posthumes devraient peut-être la considérer au premier chef, s'il était avéré que ces corrections ne viennent pas seulement de l'examen du texte lui-même, sans confrontation avec d'autres sources. On sait, en effet, que cette pratique était courante. Montaigne lui-même s'y est laissé aller quand il a

révisé sa traduction de la *Théologie naturelle* de Raymond Sebon, comme j'aurai l'occasion de le montrer un jour.

Mais, puisque la ferveur de Marie de Gournay n'est pas en cause, voyons ce qu'il en est de sa compétence et de sa fidélité. Se pose la question, qui est infiniment difficile, de savoir quel texte elle a mis entre les mains de l'imprimeur ; autre question, délicate elle aussi, mais moins difficile : ce texte est-il d'une qualité comparable ou même supérieure à celui de l'E.B. ?

Commençons par la deuxième question puisque la seule confrontation de l'EB et de l'éd. de 1595 permet d'apporter des éléments de réponse. En II, 8, « De l'affection des pères aux enfants » (EB, f° 161 a; Strowski, II, p. 76; Tournon, II, p. 98; Pochotèque, p. 618-619), où le propos est l'âge convenable au mariage, Montaigne vient de rappeler (texte de 1588) que les anciens Gaulois « recommandaient aux hommes, qui se voulaient dresser pour la guerre, de conserver bien avant en l'âge leur pucelage ». Sur l'EB viennent s'ajouter deux récits : « L'histoire grecque remarque de Iecus Tarentin, de Chryso, d'Astylus, de Diopompus et d'autres, que pour maintenir leurs corps fermes au service de la course des jeux Olympiques, de la palestrine et autres exercices, ils se privèrent autant que leur dura ce soin, de toute sorte d'acte Venerien. » Puis, d'une encre différente et d'une écriture moins serrée, signe que ce nouveau récit a été postérieurement joint au précédent : « Muleasses Roi de Thunes [Muley-Hassan, bey de Tunis] celui que l'Empereur Charles .V. remit en son estat, reprochoit la memoire de Mahomet son père, pour son hantise avec ses femmes, et l'appelloit brode [= mou] effeminé faiseur d'enfants. » L'éd. de 1595 comporte ces deux récits, mais elle les inverse, et non sans cause. Après la recommandation des anciens Gaulois aux jeunes guerriers, vient logiquement le reproche de Muley-Hassan à son père, qui, livré au commerce des femmes, s'est amolli et n'a pas su lui transmettre un royaume fort ; après quoi, place est faite aux athlètes grecs qui, pendant les jeux olympiques, s'abstenaient de faire l'amour. Je ne m'attarde pas pour l'instant à quelques menus changements de rédaction, qui mériteraient un examen ; je note seulement l'inversion, très justifiée.

Autre exemple, plus frappant encore, que j'emprunte au chapitre déplacé (I, 14 -> I, 40) (EB, f° 17a; Strowski, I, 61 ; Tournon, I, 112; Poch., p. 397). On sait le propos, formulé par le titre : « Que le goust des biens et des maux depend en bonne partie de l'opinion, que nous en avons ». Les grandes âmes, dit le texte de 1588, ne font pas cas de la mort, – mais les « personnes populaires », elles non plus. Suit toute une série d'anecdotes, où de simples gens, condamnés à mort, continuent à parler et à agir comme si l'*ultima linea* n'était pas en vue, ou bien où ils négligent la mort qui les

attend. Elles sont de toutes sortes, depuis le débiteur qui, sur le chemin qui le conduit au gibet, préfère ne pas passer par la rue de son créancier, le condamné assoiffé qui ne veut pas boire dans le verre du bourreau de peur de contracter la vérole, le laquais qui, informé que la mort lui sera épargnée s'il épouse une fille qu'on lui présente, la trouve trop laide pour accepter, jusqu'à l'histoire des habitants d'Arras qui aimèrent mieux être pendus plutôt que de faire allégeance au roi de France. Ici EB insère ce récit : « Au royaume de Narsingue encore aujourd'hui les femmes de leurs prêtres sont vives ensevelies avec leurs maris morts. Toutes autres femmes sont brûlées vives, non constamment seulement mais gaîment, aux funérailles de leurs maris. Et quand on brûle le corps de leur Roi trépassé toutes ses femmes et concubines ses mignons et toute sorte d'officiers et serviteurs qui font un peuple accourent si allégrement à ce feu pour s'y jeter quant et leur maître, qu'ils semblent tenir à honneur d'être compagnons de son trépas. » Puis le propos de 1588 se poursuit, établissant que même le goût de plaisanter peut s'exercer en ces circonstances, avec la longue histoire d'un bouffon qui, près de mourir pendu, multiplie les bons mots. Suivent deux histoires de villes assiégées et vaincues dont les habitants choisissent la mort plutôt que de se rendre. L'éd. de 1595 déplace l'histoire des usages du royaume de Narsingue, qu'il dispose après l'anecdote du bouffon et juste avant celles des villes vaincues. Ainsi s'organise une gradation conforme au propos du chapitre, qui est que l'acceptation de la mort peut être le fait d'âmes simples, puisque l'on passe d'histoires plaisantes, puis même comiques, à des histoires plus graves, mais qui toutes regardent des gens du commun. On ne peut ici penser que le manque de place ait pu conduire à une disposition contestable de l'histoire du royaume de Narsingue, puisque c'est, au feuillet intéressé, la seule addition marginale. Il me semble plus exact de considérer que la première place de cette addition est déterminée par l'histoire des habitants d'Arras, assurément moins plaisante que les précédentes, et que, se relisant, Montaigne choisit de la déplacer pour parfaire la gradation qu'il a lui-même instituée, sans, du reste, conduire ce travail jusqu'à son terme, puisque l'histoire des habitants d'Arras reste, elle, à sa place initiale. La question se pose alors de savoir que penser de cet inachèvement. J'y reviendrai bientôt.

Pour l'instant, remarquons qu'en même temps qu'elle est déplacée, l'histoire du royaume de Narsingue est réécrite. La voici dans l'éd. de 1595 : « Au royaume de Narsingue encore aujourd'hui, les femmes de leurs prêtres sont vives ensevelies avec le corps de leurs maris. Toutes autres femmes sont brûlées aux funérailles des leurs : non constamment seulement, mais gaiement. A la mort du Roi, ses femmes et concubines, ses mignons et tous ses officiers et serviteurs, qui font un peuple, se présentent si allégrement au feu où son corps est brûlé, qu'ils montrent prendre à grand honneur d'y

accompagner leur maître. » On voit tout de suite la meilleure qualité de cette rédaction, qui élimine une pure répétition (*vives*), qui restructure heureusement la deuxième phrase en faisant porter l'accent sur « non constamment seulement, mais gaiement », qui substitue à « accourent », inutilement dramatique, le simple et serein, presque rituel, « se présentent », et qui supprime le malheureux ou inutile modalisateur de la dernière (*semblent*).

EB	1595
<p><i>Au royaume de Narsingue encores aujourd'huy les femes de leurs prestres sont vives ensevelies avec leurs maris morts. Toutes autres femes sont brulees avecq leurs maris vives non constamment seulement mais gaiement aus funerailles de leurs maris. Et quand on brule le corps de leur Roy trespasé toutes ses femes et concubines ses mignons et toute sorte d'officiers et serviteurs qui font un peuple accourent si allegrement à ce feu pour s'y jeter quant et leur maistre qu'ils semblent estimer te<nir> à honeur d'estre compaignons de son trespas.</i></p>	<p>Au royaume de Narsingue encore aujourd'huy, les femmes de leurs prestres sont vives ensevelies <u>avec le corps de leurs maris</u>. Toutes autres femmes sont bruslees <u>aux funerailles des leurs : non constamment seulement, mais gaiement</u>. <u>A la mort du Roy</u>, ses femmes et concubines, ses mignons et <u>tous ses</u> officiers et serviteurs, qui font un peuple, <u>se presentent si allegrement au feu ou son corps est bruslé, qu'ils montrent prendre à grand honneur d'y accompagner leur maistre</u>.</p>

De ces corrections de détail, on pourrait donner mille autres exemples. Celui-ci, par exemple, emprunté au même chapitre (EB, f° 18 a; Strowski, I, 65 ; Tournon, I, 117; Poch., p. 401). Le stoïque Possidonius, en proie à une douloureuse maladie, prétend hautement continuer malgré elle à philosopher : « Ja à Dieu ne plaise que la douleur gagne tant sur moi, qu'elle m'empêche d'en discourir et d'en parler », dit-il selon l'EB ; et, selon 1595 : « Ja à Dieu ne plaise que la douleur gagne tant sur moi, qu'elle m'empêche d'en discourir. » Sans plus. La phrase se fortifie d'être débarrassée de ce « et d'en parler », pauvre, et bien plat, de la part d'un philosophe qui prétend si arrogamment mépriser la douleur.

Ailleurs, toujours dans le même chapitre, voici une courte addition qui précise heureusement la pensée. Il est question (EB, f° 17b-18a; Strowski, I, 63 ; Tournon, I, 115 ; Poch., p. 399) des Juifs chassés d'Espagne et accueillis par les Portugais, mais avec le dessein de les contraindre à ne choisir qu'entre la servitude et la conversion. « Quelques-uns, écrit l'EB, se firent chrétiens : de la foi desquels ou de leur race,

encore aujourd'hui, cent ans après, peu de Portugais s'assurent, quoique la coutume et la longueur du temps soient bien plus fortes conseillères que toute autre contrainte.» A nous d'interpréter ce « bien plus fortes conseillères ». L'éd. de 1595 remédie à cette imprécision : « quoique la coutume et la longueur du temps, soient bien plus fortes conseillères à telles mutations, que tout autre contrainte.» Et, si cette addition est heureuse, au point qu'André Tournon la mentionne (t. I, p. 534) dans le relevé, pourtant très sélectif, des variantes qu'il retient de l'éd. de 1595, pourquoi jeter le doute sur l'authenticité de l'exemple des Albigeois qu'elle donne à la suite immédiate ?

EB, p. 17b (EM, I, p. 63).
[Au demeurant, le terme qu'il leur auoit prefix, expiré, par faute de moiens, ils se remirent en seruitude. Quelques uns se firent Chrestiens : de la foi des quels] ~~encores aujourdhui ee et~~ ou de leur race encores aujourdhuy cent ans apres peu de Portugois s'assurent, quoi que la costume et la longur du temps soient bien plus fortes conseillieres que tout'autre contreinte. « Quoties non modo ductores nostri, dict Cicero, sed uniuersi etiam exercitus ad non dubiam mortem concurrerunt. »

1595, p. 153.
 Au demeurant le terme qu'il leur auoit prefix expiré, par faute de moiens, ils se remirent en seruitude. Quelques vns se feirent Chrestiens : de la foy desquels, ou de leur race, encores aujourdhuy, cent ans apres, peu de Portugais s'asseurent : quoy que la coustume et la longueur du temps, soient bien plus fortes conseil-leres à telles mutations, que toute autre contreinte. En la ville de Castelnau Darry, cinquante Albigeois heretiques, souffriront à la fois, d'un courage déterminé, d'estre bruslez vifs en vn feu, auant desadvouer leurs opinions. *Quoties non modò ductores nostri, dit Cicero, sed vniuersi etiam exercitus, ad non dubiam mortem concurrerunt ?*

Il y a davantage. Certaines additions de l'éd. de 1595 ne peuvent guère être rapportées qu'à Montaigne lui-même, sauf à soupçonner les éditeurs d'une volonté consciente et concertée de falsification, ou, si l'on veut, d'une ferveur abusive. Villey lui-même en avait signalé quelques-unes. En voici une autre, remarquée par Jean Balsamo. En II, 8, « De l'affection des pères aux enfants » (EB, f° 162b ; Strowski, II, 79-80 ; Tournon, II, 102 ; Poch., p. 622-623), EB écrit : « Je veux mal à cette coutume d'interdire aux enfants l'appellation paternelle et leur en enjoindre une étrangère, comme plus révérentiale, nature n'ayant volontiers pas suffisamment pourvu à notre autorité ; nous appelons Dieu tout-puissant père, et dédaignons que nos enfants nous en appellent. » A quoi l'éd. de

1595 ajoute : « J'ai réformé cette erreur en ma famille. » (En même temps, d'ailleurs, elle met une utile virgule entre « tout-puissant » et « père ».)

Ce n'est pas à dire que, dans l'hypothèse selon laquelle Montaigne aurait eu part à l'établissement du texte qui sera édité en 1595, celui-ci soit sans défauts – les défauts de l'inachèvement. Un simple exemple, emprunté à nouveau au chap. I, 14, devenu I, 40 (EB, f° 17b ; Strowski, I, 63 ; Tournon, I, 114; Poch., p. 399). Il s'agit d'un jugement sur Osorio, à qui Montaigne doit son information sur le sort des Juifs chassés d'Espagne et accueillis sur les terres des rois du Portugal. Strowski, Villey, Tournon impriment : « Osorius, le meilleur historien Latin de nos siècles », jugement un peu surprenant de la part de Montaigne, qui, quand il traite ailleurs des historiens modernes (II, 10), ne mentionne même pas Osorio. Mais l'EB nous éclaire, avec ses repentirs successifs. Montaigne écrit d'abord : « Osorius des p », c'est-à-dire « des premiers »; puis il rature, et écrit : « le premier historien Latin de nos siecles qui a escrit ses faicts » (ceux du roi Emmanuel du Portugal) ; après quoi, il remplace « premier » par « meilleur » (sans doute parce qu'il s'avise que la priorité – sens possible – n'est pas un gage de qualité) et il rature « qui a escrit ses faicts ». Sans doute le fait-il parce que cette précision est inutile, du moment qu'il est question dans les lignes précédentes du roi Emmanuel et que c'est évidemment sur son comportement qu'il invoque le témoignage d'Osorio. L'ennui est que cette rature change le sens et élève Osorio au premier rang des historiens modernes. Dans l'EB Montaigne ne va pas plus loin, mais il est évident qu'il n'a pas encore trouvé la formule ramassée qui justifierait le recours au témoignage de cet historien. L'édition de 1595 propose donc un autre tour : « Osorius, non méprisabile historien Latin, de nos siècles », formule encore maladroite, car, si elle se garde d'accorder à Osorio la première place entre les historiens modernes en général, elle conserve ce « de nos siècles » qui n'avait de sens qu'autant qu'il délimitait la masse des historiens des faits rapportés entre lesquels Osorio était le meilleur. En outre, le « non méprisabile » n'est qu'une plate appréciation. On dirait une caractérisation provisoire, en attente d'un tour plus satisfaisant.

EB, f° 17b.

meillur

Il esperoit dict l'evesque Osorius ~~des p~~ le ~~premier~~ historien Latin de nos siecles ~~qui a escrit ses faicts~~, que

1595, p. 153.

Il esperoit, dit l'Evesque Osorius, non mesprisabile historien Latin, de nos siecles : que

Cet exemple permet d'aborder la question de savoir ce que fut la copie remise à l'imprimeur. Ecartons tout de suite une allégation qu'on lit encore çà et là (et même, hélas! au détour d'une note, p. 50, dans l'édition de la Pochothèque), et qu'avait énoncée F. Strowski, toujours soucieux de condamner l'éd. de 1595 au profit du seul EB. « Des renseignements mêmes, écrit-il (t.I, p. 461), que M^{lle} de Gournay donne dans la préface de l'édition de 1595, il suit : 1° qu'il a existé deux *copies* du livre préparé par Montaigne [...]; 2° que l'une des deux a été faite après la mort de Montaigne par les soins de M^{me} de Montaigne et de Pierre de Brach », etc. Force est de dire que cette deuxième affirmation est en contradiction avec les propos de Marie de Gournay. Celle-ci s'excuse en ces termes des fautes qui déparent l'édition de 1595, « édition nouvelle, dit la page de titre, trouvée après le décès de l'Authheur » : « outre la naturelle difficulté de correction qui se voit aux Essais, cette copie en avait tant d'autres, que ce n'était pas légère entreprise, que la bien lire : et garder que telle difficulté n'apportât, ou quelque entente fausse, ou transposition, ou des omissions. » On ne voit pas pourquoi cette copie, si elle avait été réalisée après la mort de Montaigne, et en vue d'être remise à l'imprimeur, présenterait de telles difficultés, à moins que ses auteurs n'aient été de grands maladroits. En revanche, si elle a été faite du temps de Montaigne et sous son contrôle, ou même, au moins partiellement, de sa main, ces difficultés deviennent compréhensibles, pour peu qu'on ne considère pas cette copie comme une mise au net du brouillon que serait alors l'EB, mais comme une deuxième copie de travail, où Montaigne aurait consigné les acquis de l'EB, se réservant de la corriger encore, ayant sans doute entrepris ce travail, mais se contentant parfois de formulations provisoires. Si cette copie était une simple mise au net, comme on le dit parfois, on trouverait dans l'EB trace de certaines corrections qui pourtant n'y figurent pas. Ainsi, pour reprendre l'exemple d'Osorio, la nouvelle caractérisation de celui-ci y apparaîtrait. Si on ne l'y trouve pas, la raison en est simple : le passage relatif à Osorio appartient à une longue addition serrée, qui occupe toute la place. Dès lors de deux choses l'une : ou bien Montaigne l'a consignée, en attente d'une meilleure formule, sur la copie utilisée pour l'impression ; ou bien elle est l'œuvre de ses éditeurs abusifs. On me permettra d'envisager la première hypothèse.

Tout le monde sait combien il est difficile de transcrire correctement un texte qui présente les difficultés de l'EB. Ainsi, si attentif soit-on, on n'est jamais à l'abri d'une omission. Un tout petit exemple (Tournon, I, 138; Poch., p. 108) emprunté au chapitre « On est puni pour s'opiniâtrer en une place sans raison » (I,15 -> I, 14). Voici le texte de 1588 : « On se peut

rendre à la temerité, obstination et folie, qui n'en sçait bien les bornes : malaisez à la verité à choisir en l'endroit de leurs confins. » Sur l'EB (p. 23a), la ligne qui porte les derniers mots (« nes : ... confins ») est chargée de trois corrections :

e en	sur
nes : malaisez à la verité à choisir en l'endroit de leurs confins.	

L'éd. de 1595 enregistre la seconde et la troisième, voyantes, et manque la première, discrète, comme si la copie ne la comportait pas. Faut-il penser que cette faute n'aurait pas échappé à Montaigne s'il avait géré cette copie ? J'en doute quand j'examine le cas de la *Théologie naturelle* dont il a lui-même préparé la seconde édition en corrigeant la première faite hors de son contrôle : on le constate assez souvent, une faute importante a retenu l'attention du correcteur, qui a ainsi ignoré une autre faute dans le voisinage. Il se peut très bien que, de même, attentif aux deux corrections voyantes, il ait omis de transcrire – ou que le copiste ait omis de transcrire – cette toute petite correction, pourtant la seule absolument nécessaire.

Dans d'autres cas, l'erreur peut venir d'une lecture hâtive par l'imprimeur, mais qui permet d'incriminer son attention, non la médiocrité de la copie. Un exemple. A la fin du chapitre I, 17 (-> I, 16), on lit, dans l'édition de 1595, p. 32 : « J'ay veu en mon temps des personnes de commandement, reprins d'avoir plustost obey aux paroles des lettres du Roy, qu'à l'occasion des affaires qui estoient pres deux » (Poch., p. 116). Evidente erreur, mais qui peut s'expliquer aisément même si la copie est le fait de Montaigne. Dans l'EB, p. 26a, ce passage est une addition, où Montaigne, suivant ses habitudes graphiques, écrit: « qui estoit pres deus », sans apostrophe ; celle qu'introduit l'Édition Municipale (t. I, p. 91), qui écrit « pres d'eus », est sans autorité. On constate d'ailleurs, dans l'EB, que, si, dans les parties imprimées, il manque une apostrophe, Montaigne le signale (ainsi, p. 47b, il corrige un « cest un excellent moyen » en « C'est un excellent moyen »), alors que, dans les parties manuscrites, il ne s'astreint pas à noter régulièrement les apostrophes. Si c'est cet usage qui a été suivi dans la copie sur laquelle sera faite l'éd. de 1595, comme le laisse penser l'erreur *deux / d'eux*, c'est le signe que Montaigne considérait cette copie, non comme une mise au net définitive, mais comme une seconde copie de travail.

Je voudrais, d'autre part, faire remarquer que Marie de Gournay, à propos de cette copie, signale que l'une de ses difficultés réside dans le risque de « transposition » (c'est son mot). Si ce risque existe, c'est bien qu'il ne s'agit pas d'une copie faite après la mort de Montaigne, auquel cas

chaque phrase serait à sa place (que celle-ci soit, ou non, justement déterminée, peu importe), mais une copie qui utilise un système d'insertion des additions comme l'EB, c'est-à-dire un exemplaire imprimé de l'édition de 1588 chargé d'additions manuscrites. Dès lors, pour reprendre l'exemple des usages du royaume de Narsingue, il est possible que cette copie ait indiqué la nouvelle place de cette addition manuscrite en omettant de déplacer en même temps l'histoire des habitants d'Arras, qui, elle, est imprimée ; ou encore que les éditeurs de 1595 aient omis de procéder, s'il était indiqué, à ce déplacement, car c'est une pratique inhabituelle dans les parties imprimées.

Il nous faut, en effet, avouer que nous ne savons pas si l'imprimeur a respecté toutes les indications de cette copie. Si nous ne retrouvons pas, dans l'édition de 1595, toutes les retouches que fait voir l'EB, nous ne pouvons pas écarter l'hypothèse qu'outre les inévitables omissions dont j'ai parlé, Montaigne ait renoncé à certaines de ces retouches. En somme, à moins d'une étude beaucoup plus minutieuse, qu'il faudra entreprendre un jour quand nous disposerons d'une véritable transcription de l'EB, on ne peut actuellement dire si les écarts entre l'EB et l'édition de 1595 sont des oublis ou des repentirs de Montaigne, ou plutôt des omissions ou des corrections de l'imprimeur. Pour ma part, je gagerais volontiers que ces deux hypothèses sont également recevables. Un progrès dans l'examen de ce problème pourrait venir d'une étude plus minutieuse de l'édition de 1595. André Tournon remarque à juste raison que les retouches relatives à la ponctuation, à la segmentation, telles que l'EB permet de les connaître, sont très inégalement respectées, que dans tel chapitre elles sont « omises à proportion de 87 % », que, dans quelques chapitres qu'il signale, « la scansion autographe est presque scrupuleusement respectée » (I, 13-14). Je l'admets bien volontiers, mais j'aimerais que ces pourcentages soient établis, non à partir des chapitres, mais à partir des formes, conformément aux usages de l'imprimerie. On verrait alors si ces différences sont, ou non, le fait des compositeurs. Et cette information pourrait nous aider à préciser ce que fut la copie remise à l'imprimeur.

Pour revenir à la relation de l'EB et de la copie utilisée pour l'édition de 1595, je voudrais m'arrêter à un dernier exemple, complexe mais rare et par là intéressant, que j'emprunte à nouveau au chapitre II, 8 ((EB, f° 163b ; Strowski, II, 83 ; Tournon, II, 105 ; Poch., p. 626-628). Montaigne y compare les relations familiales et celles qui ne sont fondées que sur l'amitié. Il avoue, dans une longue addition manuscrite, pouvoir ne pas reconnaître la « piperie », la tromperie, dont il est victime de la part de sa parentèle, mais souligne qu'il se sait « pipable ». A ces « liaisons civiles » il oppose l'amitié, thème qu'il développe : « Hureus trois et quatre fois qui peut fier en main amie sa pitoiable uieillesse. Et aura l'on iames asses dict

de quel pris est un ami et de combien autre chose que ces liaisons ciuiles. L'image même que i'en uois aux bestes si pure, aueq quelle religion ie la respecte. En uaus ie mieus d'en auoir le goust, ou si i'en uaus moins. I'en uaus certes bien mieus. Son regret me console et m'honore. Est ce pas un pieus et plesant office de ma uie d'en faire a tout iamais les obseques. Est il iouissance qui uaille cette priuation. Le me lairrois facilement endormir au seiour d'une si flateuse imagination. » Une bonne part de ce passage est raturée dans l'EB, qui garde seulement : « Et aura l'on iames asses dict de quel pris est un ami et de combien autre chose que ces liaisons ciuiles. L'image même que i'en uois aux bestes si pure, aueq quelle religion ie la respecte. » L'EB continue : « Si les autres me pipent, au moins <ne> me pipe ie pas moi mesmes a m'estimer capable de m'en garder : <ni> a me ronger la ceruelle pour m'en rendre. » L'édition de 1595 fait de même. Ainsi est introduit le thème de l'amitié, mais d'une manière trop brève pour que soit rompu le développement de l'idée de piperie. Seulement l'édition de 1595 fait davantage ; une partie du passage, pourtant raturé, est conservée, mais reportée nettement plus loin, au moment où, après avoir relaté l'exemple de Monluc qui, ayant perdu son fils, se reprochait de ne jamais lui avoir fait sentir combien il l'aimait, revient le thème de l'amitié : « Car comme je sais par une trop certaine expérience, il n'est aucune si douce consolation en la perte de nos amis, que celle que nous apporte la science de n'auoir rien oublié à leur dire, et d'auoir eu avec eux une parfaite et entière communication. Ô mon ami ! En vaux-je mieus d'en auoir le goût, ou si j'en vaux moins ? j'en vaux certes bien mieus. Son regret me console et m'honore. Est-ce pas un pieus et plaisant office de ma vie, d'en faire à tout jamais les obsèques ? Est-il jouissance qui vaille cette priuation ? » La lecture de ce passage a dû être difficile sur la copie puisqu'à la jonction de la première phrase, qui appartient au développement primitif, et de la suite, s'est introduite une faute que corrigent certains exemplaires, correction qui a donc été faite sous presse (voir Sayce, p. 122) : non pas « communication. Ô mon ami ! », mais « communication d'un ami », ce qui n'a pas de sens. J'ajoute que l'état corrigé sera repris par l'édition de 1598.

On peut, au moins conjecturalement, reconstituer l'aventure de cette page. Strowski remarque que, sur l'EB, le passage est raturé « d'une manière tout à fait insolite où l'on ne reconnaît ni l'habitude ni la main de Montaigne » et il se demande si cette rature ne serait pas postérieure à sa mort (I, p. 83). Pour ce qui est de la main de Montaigne, j'avoue être trop peu expert pour oser la reconnaître ou non dans de simples traits horizontaux. Pour ce qui est de l'habitude de Montaigne, il a deux manières de raturer, ou par des traits obliques, souvent croisés, ou en raturant ligne à ligne : c'est ici ce second usage que l'on constate, il n'a donc rien

d'insolite. Certes le trait est appuyé, parfois redoublé, ce qui est rare. Mais on peut très bien penser que cette rature justement enregistre en cet endroit la suppression de ce passage parce qu'en même temps Montaigne le reporte ou le fait reporter, partiellement, plus bas, au moment où il évoque avec émotion la perte d'un ami et le souvenir de cette amitié.

En tout cas, si l'on estime que ce passage a été raturé après la mort de Montaigne, il faut le conserver à sa place primitive (quitte à signaler qu'il est raturé). Autrement il faut agir comme l'édition de 1595. Car on se consolerait mal de la perte de ce très beau passage. Ceux mêmes qui éditent les *Essais* d'après l'EB ne s'en consolent pas tout à fait sans doute puisqu'ils le donnent en variante (André Tournon) ou en note (Villey, p. 396).

Cet exemple me fournit l'occasion de poser un problème qui devrait se poser à ceux qui éditent les *Essais* d'après l'EB. On sait que le relieur a mutilé l'EB. Que faire pour les passages dont il ne reste plus que des fragments ? Tous recourent à l'édition de 1595 pour les compléter. Puisque l'édition de 1595, selon Strowski, résulte d'une copie, certes médiocre, de l'EB, « nous aurons en conséquence le droit de nous servir d'elle pour restituer les fragments que le relieur maladroit a rognés » (T.I, p. XIX). D'où vient donc ce droit, si cette copie est si détestable ? André Tournon agit de même, mais en indiquant seulement que les parties des passages manuscrits coupées par le relieur sont « restituées d'après l'édition de 1595 » (t.I, p. 27). Je demande comment il se fait que, dans les parties absentes de l'EB, l'« apocryphe » de 1595 devienne soudain digne de foi. « Restituer », c'est rendre à son intégrité : mais quelle intégrité attendre d'une édition vilipendée ? La question serait secondaire si on lui empruntait que quelques mots çà et là, mais ce sont ainsi des dizaines, des centaines de lignes qu'on lui doit.

Et, si l'on peut lui faire ces emprunts, pourquoi jeter la suspicion sur certains autres passages, comme, en I, 3, les dernières lignes du chapitre « Nos affections s'emportent au delà de nous » ? Ce chapitre s'achève par une longue addition, dont les mutilations sont réparées par le recours à l'édition de 1595, mais dont néanmoins les dernières lignes sont estimées d'une authenticité douteuse (voir Tournon, I, p. 521), alors qu'elles poursuivent, non sans humour, semble-t-il, en tout cas non sans profondeur, la problématisation croissante de ce chapitre, si justement observée par André Tournon. Après que Montaigne a noté que nous semblons accorder aux défunts une sorte de vie, qu'il s'en est raillé, mais a signalé aussi les bienfaits de cette croyance obscure, la fin ajoute sans crier gare : « Tout ainsi que nature nous fait voir, que plusieurs choses mortes ont encore des relations occultes à la vie. Le vin s'altère aux caves, selon aucunes

mutations des saisons de sa vigne. Et la chair de venaison change d'état aux saloirs et de goût, selon les lois de la chair vive, à ce qu'on dit. » J'avoue que je regretterais de devoir me priver de cette fin. Et je préfère remarquer que la page considérée de l'EB n'offrait plus de place pour consigner ces dernières lignes, qui ont très bien pu être ajoutées sur la seconde copie, si celle-ci n'est pas considérée comme une pure reproduction de l'EB, mais comme une seconde copie de travail.

Les partisans de l'authenticité du seul EB ont pour eux de pouvoir produire ce document. C'est leur force. Ceux qui estiment que l'édition de 1595 représente le dernier état des *Essais* ne peuvent l'établir qu'à l'aide d'indices comme ceux que j'ai mentionnés. C'est leur faiblesse. A côté des zoologistes qui donnent à voir des spécimens vivants, ils sont un peu des paléontologues qui, à partir de reliques, reconstituent un squelette.

La comparaison, au reste, n'est pas tout à fait juste, puisqu'eux, peuvent partiellement contrôler leur reconstitution à partir de l'état antérieur qu'est l'EB à leurs yeux, et que, d'autre part, ils admettent que l'édition de 1595 n'est pas exempte de fautes et d'erreurs. Simplement ils estiment que les indices relevés de sa valeur leur permettent de demander qu'on ne néglige pas, comme indubitablement inauthentiques, certaines singularités de cette édition. J'avoue, par exemple, n'avoir aucune hypothèse solide sur les raisons qui ont conduit au déplacement du chapitre XIV du premier livre, « Que le goust des biens et des maux depend en bonne partie de l'opinion, que nous en avons ». J'avoue même en être étonné, Montaigne, d'une édition à l'autre, ne l'ayant jamais fait. Je vois même ce que nous y perdons, la séquence initiale des chapitres XXXIX, XL et XLI étant rompue par l'insertion de ce chapitre XIV qui devient le nouveau chapitre XL. Mais peut-être un exégète perspicace (certains s'y sont déjà essayés) formera-t-il un jour une hypothèse éclairante, qui nous dira ce que nous y gagnons. Pour l'instant, je me refuse à n'y voir qu'une négligence des éditeurs de l'édition de 1595, tant d'autres indices attestant leur soin. Au reste, c'est l'unique déplacement qu'il nous soit donné de voir dans l'agencement des chapitres : si c'était le fait de la négligence des éditeurs, gageons qu'ils en auraient sans doute opéré d'autres.

Je n'ai peut-être pas assez dit les mille petites modifications de rédaction que comporte l'édition de 1595. Le discrédit qui l'a frappée depuis que l'EB a été tenu pour seul authentique a conduit les éditeurs modernes à négliger ces menus changements, dont je n'ai donné que quelques exemples. Il n'existe donc aucune édition fondée sur l'EB qui les mentionne intégralement. Cette édition reste à réaliser. De même, nous aurions besoin de disposer d'une véritable transcription de l'EB, avec ses

mutilations, et sans ces ajouts empruntés à l'édition de 1595, qui en font, disons-le, un pur artefact.

Cette édition aurait au moins l'avantage de respecter la disposition de l'EB, qui est aussi celle de l'édition de 1595, et de n'avoir pas à introduire ces fâcheux alinéas, si contraires à la manière de Montaigne. On peut bien dire, comme André Tournon, qu'ils sont « factices » et que le lecteur « peut en faire mentalement abstraction, ou les redécouper à sa guise » (I, 21). Mais, dans ces conditions, pourquoi ne pas simplement s'abstenir de les ménager ?

Elle aurait aussi l'avantage de ne pas contraindre à réduire les disparités qui existent entre les parties imprimées et les parties corrigées de l'EB. Si, pour les graphies, la décision de les moderniser efface un certain nombre de ces disparités, en revanche, en ce qui regarde la ponctuation, on est forcé de ponctuer les additions manuscrites beaucoup plus qu'elles ne le sont dans l'original, Montaigne y usant d'une ponctuation minimale.

Certains appellent cette ponctuation minimale ponctuation de brouillon. Je me garde de cette expression, car, pour moi, l'EB est plus qu'un brouillon, et André Tournon (t. III, p. 19, n. 2) a tout à fait raison de remarquer que pas une seule des additions manuscrites « ne porte de trace d'inachèvement (phrase laissée incomplète sans être biffée, annonce sans suite ...) ». C'est plutôt, à mes yeux, je l'ai dit, un premier exemplaire de travail, mais si encombré, si compliqué, qu'il a fallu en établir une copie, non pas pour le mettre simplement au net, comme on dit, mais pour disposer d'un nouvel exemplaire de travail plus commode et où l'on pourra procéder plus aisément à de nouvelles modifications. Je ne puis m'expliquer autrement à la fois les omissions et les additions, mais aussi tous les menus changements (de disposition et de rédaction) que donne à voir l'édition de 1595, faite sur cette copie. Cela étant, il est fort probable que l'édition de 1595 ne l'a pas reproduite avec une entière fidélité. Sans faire compte des erreurs de simple inattention (j'en ai signalé quelques-unes), il faut considérer ces difficultés de lecture dont fait état Marie de Gournay. Il faut encore considérer que la composition a dû être assurée, selon les usages de l'imprimerie, par plusieurs compositeurs. En ce qui regarde le troisième livre, André Tournon (t. III, p. 16) remarque que, pour ce qui est de la segmentation, « plus de la moitié des surcharges autographes disparaissent dans les cinq premiers chapitres, fortement segmentés ; dans les cinq derniers, le quart seulement en est perdu ». S'il s'agissait d'une « censure implicite de ce système de segmentation », comme dit André Tournon, on ne constaterait pas de telles inégalités de traitement ; statistiquement, étant donné le nombre très élevé de ces retouches, elles seraient à peu près également réparties ; avant donc d'y

voir une censure, il serait bon, comme je l'ai dit, de procéder en prenant pour unité la forme, et non le chapitre.

Toutes ces réflexions n'ont nullement pour but de déprécier l'EB. C'est un document trop exceptionnel pour que nous le négligions. Il nous offre cette chance rare de surprendre Montaigne au travail. Nous aurions tort de ne pas en faire ce bon usage. Et il faut être très reconnaissant à André Tournon de donner, seul entre les éditeurs d'éditions disponibles des *Essais*, un relevé complet et minutieux des « variantes » des additions manuscrites de l'EB, c'est-à-dire de ces ratures, de ces hésitations, de ces repentirs dont témoigne ce prestigieux original. Pour qui veut étudier l'écriture de Montaigne, ce relevé est infiniment précieux et irremplaçable, même si l'éditeur regrette de n'avoir pu le faire avec la précision de l'Édition dite Municipale.

Mais je dirai également qu'il est temps de revoir notre jugement sur l'édition de 1595. Depuis plus d'un siècle, le discrédit qui l'a frappée a fait qu'avant l'édition parue dans la Pochothèque, elle était devenue inaccessible aux lecteurs. Outre toutes les raisons que j'ai tâché d'avancer pour inviter à en faire cas, elle a un autre mérite, que lui reconnaît André Tournon lui-même : ce travail, écrit-il, « est important aussi historiquement, en raison du rôle qu'il a joué tout au long de l'âge classique, comme seule version imprimée du dernier état des *Essais* » (t. I, p. 14). On ne peut mieux dire. Et je demande si Montaigne, si affamé de se faire connaître (III, 5, VS, p. 847; Poch., p. 1323), aurait désavoué une édition qui est à l'origine de celles par lesquelles il a été lu de Descartes, de Pascal, de Voltaire, de Rousseau et de tant d'autres. Il est vrai qu'il dit aussi : « Je reviendrais volontiers de l'autre monde, pour démentir celui, qui me formerait autre que je n'étais, fût-ce pour m'honorer » (III, 9, VS, p. 983 ; Poch., p. 1533). Mais je ne crois pas que nous ayons encore nouvelle de ce retour annoncé.